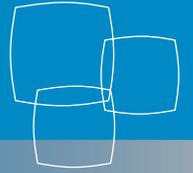




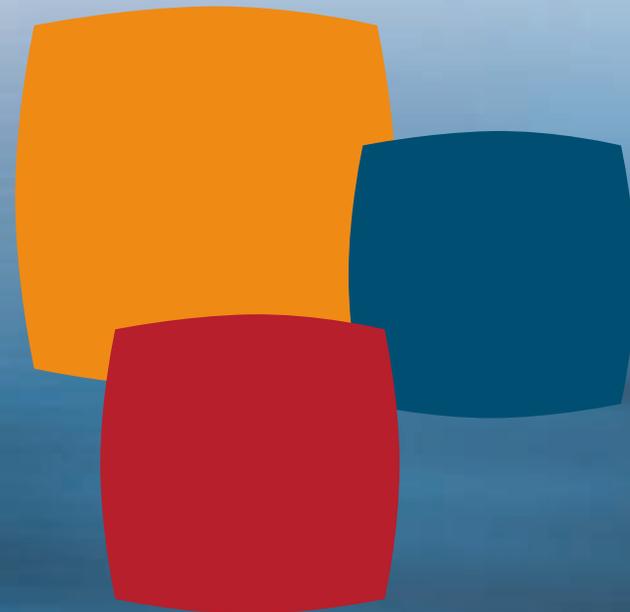
Industrie
Canada

Industry
Canada

IndustrieCanada
L'image de marque



Normes graphiques



Canada 

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Veuillez communiquer avec la :

Section des services du multimédia
Direction générale des communications et du marketing
Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Tél. : 613-948-1554

Télééc. : 613-947-7155

Courriel : production.multimedia@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML (www.ic.gc.ca/edition).

Autorisation de reproduction

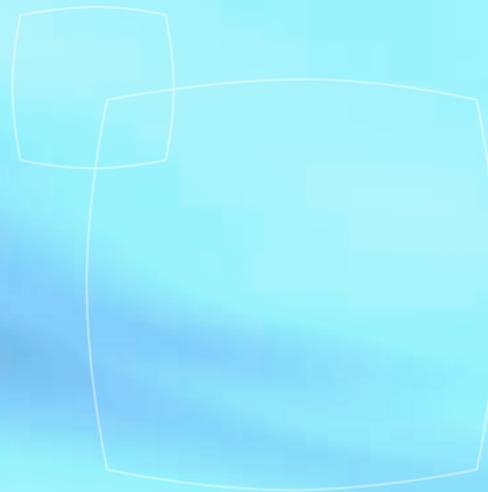
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue lu4-115/2007F-PDF
ISBN 978-0-662-09571-2
60270

Also available in English under the title *Industry Canada Corporate Look — Graphic Standards*.



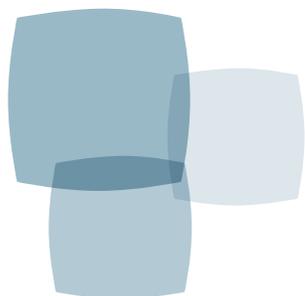
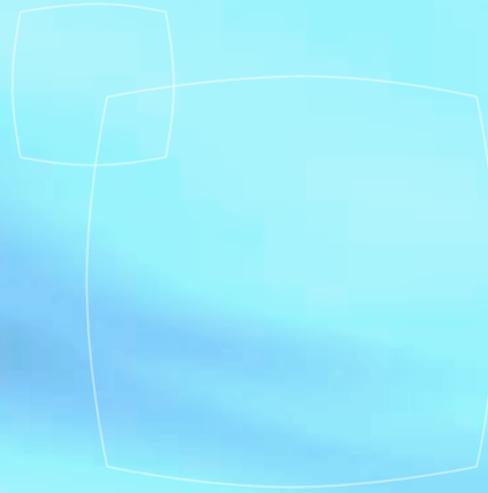


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 2 |
| <i>Programme de coordination de l'image de marque</i> | 3 |
| <i>Trousse d'édition</i> | 3 |
| <i>Produits non visés par ces normes graphiques</i> | 3 |
| <i>Renseignements</i> | 3 |
| Éléments du concept | 4 |
| <i>Palettes de couleurs</i> | 5 |
| <i>Symbole graphique des trois carrés</i> | 6 |
| <i>Styles de caractère recommandés</i> | 7 |
| <i>Traitement des images</i> | 8 |
| <i>Gabarits</i> | 9 |
| <i>Gabarit pour une utilisation sans fond perdu</i> | 10 |
| <i>Gabarit pour les accords de collaboration</i> | 11 |
| <i>Barre de titre — Spécifications</i> | 12 |
| Possibilités d'utilisation | 13 |
| <i>Couverture verticale</i> | 14 |
| <i>Trousse de renseignements</i> | 17 |
| <i>Dépliant</i> | 20 |
| <i>Affiche</i> | 23 |
| <i>Livret de boîtier de cédérom</i> | 26 |
| <i>Présentation PowerPoint</i> | 29 |
| <i>Stand d'exposition portatif</i> | 32 |
| <i>Bannière déroulable</i> | 35 |
| Pratiques inacceptables | 38 |
| <i>Mot-symbole « Canada »</i> | 38 |
| <i>Signatures prescrites aux termes du PCIM</i> | 39 |
| <i>Symbole graphique des trois carrés</i> | 40 |
| <i>Bannière de marque</i> | 41 |

INTRODUCTION

L'image de marque d'Industrie Canada constitue une maquette générale qui permettra d'uniformiser la présentation des communications au sujet du Ministère sans pour autant imposer des limites malvenues aux divers secteurs, programmes et directions générales du Ministère. Les normes graphiques qui suivent ont été élaborées en vue d'assurer une certaine continuité conceptuelle indispensable sur tous les supports et de respecter les normes du gouvernement du Canada. L'image de marque comporte en outre un aspect convivialité et souplesse nécessaire à la conception d'une image de marque créative.



Programme de coordination de l'image de marque

Le Programme de coordination de l'image de marque (PCIM) du gouvernement du Canada contribue à conférer aux différents services de l'administration fédérale une image homogène, de façon à ce que les Canadiens sachent au premier coup d'œil qu'ils ont affaire à l'un de leurs organismes gouvernementaux. Un autre objectif consiste à faciliter l'accès aux programmes et services gouvernementaux, toujours selon le principe de la clarté et de l'uniformisation des repères visuels.

Tout comme la Politique de communication du gouvernement du Canada permet à ses éléments constitutifs de parler d'une même voix, le PCIM façonne le « visage » de l'administration fédérale. Au cœur du PCIM se trouvent les symboles officiels du gouvernement fédéral, soit les signatures prescrites aux termes du PCIM et le mot-symbole « Canada ». Les signatures prescrites aux termes du PCIM, formées du symbole du drapeau et d'un titre dans les deux langues officielles présenté dans la police Helvetica, permettent de reconnaître clairement les organismes et services distincts du gouvernement du Canada, alors que le mot-symbole « Canada », qui est composé du mot « Canada » dans une police modifiée de Baskerville accompagné du symbole du drapeau figurant au-dessus du dernier « a », constitue la marque universelle du gouvernement fédéral.



L'image de marque d'Industrie Canada s'inscrit dans le cadre du PCIM. Les signatures prescrites aux termes du PCIM et le mot-symbole « Canada » figurent bien en évidence dans les gabarits de conception décrits dans les présentes normes; les communications produites par le Ministère seront ainsi reconnues distinctement et aisément. Les diverses possibilités d'utilisation et les exemples fournis dans ce document illustrent une gamme de signatures prescrites aux termes du PCIM qui conviennent lorsqu'on désire présenter l'image de marque du Ministère. Pour obtenir des précisions sur les signatures prescrites aux termes du PCIM dans une situation donnée, veuillez consulter les [procédures relatives au PCIM](#) dans la [Trousse d'édition](#).

Trousse d'édition

La conception graphique et la production représentent des domaines très techniques. Bien que tous les efforts possibles aient été déployés en vue de présenter l'information contenue dans ces normes graphiques de façon claire et simple, de plus amples renseignements seront parfois nécessaires. Pour avoir accès à des ressources additionnelles qui vous aideront dans vos activités d'édition et de production (y compris à un glossaire qui définit de nombreux termes figurant dans ce document), veuillez consulter le site Web de la [Trousse d'édition](#) d'Industrie Canada.

Produits non visés par ces normes graphiques

L'image de marque d'Industrie Canada a été élaborée en vue d'améliorer l'uniformité visuelle des communications du Ministère. Néanmoins, certains domaines dépassent la portée de ce document.

Veuillez consulter la liste ci-dessous pour connaître les produits qui ne sont pas visés par les présentes normes graphiques.

| Type de produit | Renseignements |
|--|--|
| Publicité et avis publics | Communiquez avec l'équipe de Recherche et publicité de la Direction générale des communications et du marketing, au 613-948-1549. |
| Productions télévisuelles et vidéo | Consultez les spécifications applicables aux productions télévisuelles et vidéo. |
| Produits de relations avec les médias (p. ex., communiqués et avis aux médias) | Consultez les spécifications applicables aux produits de relations avec les médias. |
| Articles promotionnels (p. ex., stylos, épinglettes, t-shirts et tasses) | Consultez les spécifications applicables aux articles promotionnels. |
| Identification personnelle (p. ex., porte-nom, macarons, uniformes et insignes) | Consultez les spécifications applicables à l'identification personnelle. |
| Sites Web et applications Web | Consultez les <i>Normes graphiques pour les sites Web d'Industrie Canada</i> |
| Papeterie et formulaires (p. ex., papiers à en-tête, cartes de visite et enveloppes) | Consultez les normes graphiques contenues dans le <i>Manuel du PCIM</i> . |
| Signalisation permanente pour les installations | Consultez les normes graphiques contenues dans le <i>Manuel du PCIM</i> . Ayez recours à l' offre à commandes nationale de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour choisir une entreprise qui effectuera ce travail pour vous. |
| Véhicules automobiles | Consultez les normes graphiques contenues dans le <i>Manuel du PCIM</i> . |

Renseignements

Section des services du multimédia
Direction générale des communications et du marketing
Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5 Canada

Tél. : 613-948-1554
Télé. : 613-947-7155
Courriel :
production.multimedia@ic.gc.ca

ÉLÉMENTS DU CONCEPT

L'image de marque d'Industrie Canada est composée d'un ensemble d'éléments graphiques principaux qui donnent au Ministère une identité visuelle distincte. Ces éléments sont les suivants :

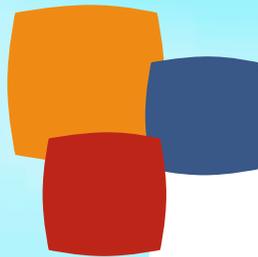
- palettes de couleurs primaires et secondaires;
- symbole graphique des trois carrés;
- deux styles de caractère recommandés;
- un traitement des images distinct.

Ces éléments sont rassemblés dans un gabarit qui offre à la fois uniformité et souplesse, ce qui permet à Industrie Canada de projeter l'image d'un organisme moderne et professionnel.

Créer des possibilités d'affaires

*Appuyer la compétitivité et
la durabilité des industries*

Bâtir une économie novatrice du savoir



Assurer un marché équitable et efficace

Palettes de couleurs

Trois couleurs complémentaires se trouvent sur la palette des couleurs primaires qui sera utilisée dans les communications d'Industrie Canada au sujet du Ministère. Ces trois couleurs constituent des tons chauds et contemporains de rouge, d'or et de bleu, qui représentent les trois objectifs stratégiques d'Industrie Canada :

- un marché équitable, efficace et concurrentiel
- une économie innovatrice
- une industrie concurrentielle et des collectivités durables¹

Le bleu figurant à la palette des couleurs primaires, Pantone 3025, est la couleur principale à utiliser dans les communications au sujet du Ministère.

Une palette de couleurs secondaires a également été conçue pour les communications concernant les secteurs, programmes et directions générales. Les couleurs secondaires ne sont pas associées à des secteurs particuliers : les concepteurs graphiques sont libres de choisir parmi la sélection proposée, mais ils doivent s'en tenir aux couleurs de la palette. Il existe donc une certaine souplesse quant à la conception, mais aussi des règles permettant de veiller à l'uniformité de l'image de marque et à l'agencement des couleurs dans toutes les communications, peu importe la combinaison utilisée.

Dans le but d'accorder une souplesse encore plus grande, il est permis de faire appel aux pourcentages (teintes) et aux combinaisons (simili deux-tons ou trois-tons) en utilisant les couleurs des palettes primaire et secondaire.

Les palettes de couleurs primaires et secondaires sont toutes deux exclusives, c'est-à-dire que vous pouvez utiliser, dans une situation donnée, les couleurs d'une palette ou de l'autre, mais jamais des deux.

Afin d'éviter l'incompatibilité des couleurs, les palettes de couleurs sont appliquées d'un bout à l'autre des produits de communication pour lesquels on utilise l'image de marque d'Industrie Canada.

1. Source : Mandat d'Industrie Canada. Consultez le www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/ICPages/Mandat.

Palette de couleurs primaires (communications au sujet du Ministère seulement)

| Couleurs Pantone | Couleurs de la quadrichromie Cyan/magenta/ jaune/noir C/M/J/N | Rouge/vert/bleu R/V/B |
|---|--|--------------------------|
|  Pantone 187 | 0/100/79/20 | 155/36/46 |
|  Pantone 144 C et U | 0/48/100/0 | 215/137/41 |
|  Pantone 3025 C et U | 100/17/0/51 | 0/80/112 |

Quand utiliser la palette de couleurs primaires

La palette de couleurs primaires est réservée aux communications au sujet du Ministère, soit dans des situations où l'on présente ou décrit la gamme complète des programmes et services du Ministère. Dans les situations où les communications portent sur un programme ou un secteur particulier ou une direction générale précise, il faut employer la palette de couleurs secondaires.



Palette de couleurs secondaires (communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales seulement)

| Couleurs Pantone | Couleurs de la quadrichromie Cyan/magenta/ jaune/noir C/M/J/N | Rouge/vert/bleu R/V/B |
|---|--|--------------------------|
|  Pantone Process Blue C et U | 100/10/0/10 | 0/135/191 |
|  Pantone 260 C et U | 52/100/0/26 | 90/29/96 |
|  Pantone 3145 C et U | 100/0/19/23 | 0/127/149 |
|  Pantone 377 C et U | 45/0/100/24 | 119/146/53 |
|  Pantone 111 C et U | 0/11/100/27 | 176/155/39 |
|  Pantone 876 C et U | 30/50/85/100 | 157/119/68 |
|  Pantone 410 C et U | 0/18/21/56 | 116/102/92 |
|  Pantone 1235 C et U | 0/29/91/0 | 228/171/61 |
|  Pantone 194 C et U | 0/100/64/33 | 134/31/51 |
|  Noir | 0/0/0/100 | 0/0/0 |

Note

Consultez les *Normes graphiques pour les sites Web* pour voir la palette de couleurs destinée aux sites Web.

Symbole graphique des trois carrés

On retrouve parmi les principaux éléments de l'image de marque d'Industrie Canada, le symbole graphique des trois carrés, un élément graphique tout simple constitué de trois carrés arrondis entrecroisés. Le nombre trois représente les trois objectifs stratégiques d'Industrie Canada :

- un marché équitable, efficace et concurrentiel
- une économie innovatrice
- une industrie concurrentielle et des collectivités durables¹

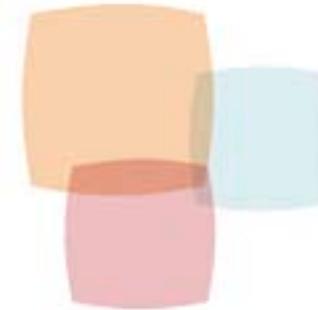
Le chevauchement des carrés évoque les partenariats et la collaboration et démontre comment divers éléments de la croissance économique canadienne, telles l'industrie, les idées et les personnes, sont liés et forment un tout.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications. Elles peuvent être utilisées séparément, ou dans des concepts où figurent un, deux ou trois carrés.

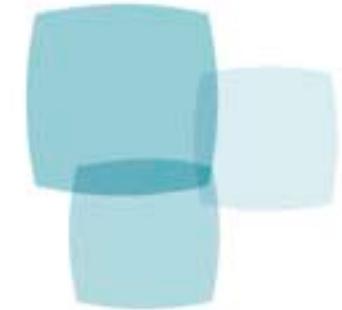
Communications au sujet du Ministère — forme recommandée



Palette de couleurs destinée aux communications au sujet du Ministère — obligatoire pour toutes ces communications



Teintes de la palette de couleurs destinée aux communications au sujet du Ministère

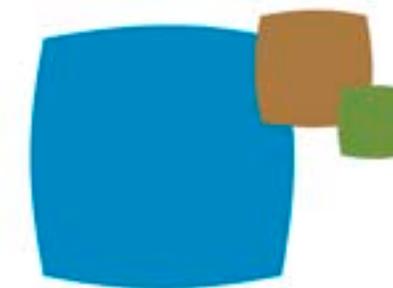


Teintes de la couleur principale de la palette destinée aux communications au sujet du Ministère, Pantone 3025

Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales — utilisation du symbole comme élément graphique souple



Utilisation du symbole graphique des trois carrés pour une photographie



Configuration modifiée du symbole graphique des trois carrés et utilisation de couleurs tirées de la palette secondaire



Utilisation de teintes de la palette de couleurs secondaires

1. Source : Mandat d'Industrie Canada. Consultez le www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/ICPages/Mandat.

Styles de caractère recommandés

Puisqu'Industrie Canada est « tout à son affaire », ses communications doivent dégager de la confiance, être concises et faciles à lire. L'utilisation de deux styles de caractère simples qui font autorité est donc recommandée en vue d'atteindre cet objectif avec force et énergie.

- **Helvetica Neue** est une police sans empattement qui présente l'image dynamique dont Industrie Canada a besoin. La famille de la police offre suffisamment de variété pour que puissent être utilisés divers niveaux de titres et de texte. La famille complète de la police Helvetica Neue est maintenant à votre disposition.
- **ITC Berkeley Oldstyle** est une police avec empattement possédant une nuance classique sans paraître démodée. Cette police permet une lecture facile du corps du texte, mais peut aussi servir pour les titres si l'on veut ajouter une certaine touche officielle. La famille complète de la police ITC Berkeley Oldstyle est maintenant à votre disposition.

Il n'existe pas de règles particulières pour déterminer quel style de caractère utiliser pour tel ou tel niveau de texte. Puisque les deux styles choisis sont complémentaires, la liberté proposée quant à leur utilisation offre une souplesse de conception encore plus grande sans pour autant compromettre l'uniformité d'une famille variée de produits de communication.

L'utilisation de ces polices est obligatoire dans le cas des communications au sujet du Ministère, et recommandée, dans le cas des communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Spécimen des styles de caractère à utiliser dans les communications au sujet du Ministère

Helvetica Neue 55 Roman

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

Helvetica Neue 56 Italic

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

Helvetica Neue 57 Condensed

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

Helvetica Neue 75 Bold Extended

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

ITC Berkeley Oldstyle Std Book

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

ITC Berkeley Oldstyle Std Book Italic

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

ITC Berkeley Oldstyle Std Bold

abcdefghijklmnopqrstuvwxy1234567890
ABCDEFGHIJKLMN0PQRSTUVWXYZ1234567890

Traitement des images

Aucune image précise n'a été sélectionnée pour représenter l'image de marque d'Industrie Canada. On recommande plutôt de faire usage de photographies ou d'autres images dans les communications du Ministère. Le choix des images pour un produit de communication donné devrait se fonder sur la combinaison harmonieuse de celles-ci avec le concept.

Des images raffinées doivent évoquer la simplicité et la focalisation. Les photographies et les autres images devraient être simples, inspirantes et diverses, tout en s'agençant bien l'une avec l'autre en vue de créer une vision d'ensemble.

Les images sélectionnées devraient être utilisées de façon moins littérale et susciter davantage la réflexion. L'image devient ainsi un complément du concept, insufflant des pensées positives au lecteur, plutôt que de tenter de suppléer le message, qui peut très bien être transmis au moyen du titre.

Il incombe au concepteur graphique de veiller à ce que figure dans les photos choisies une diversité de modèles (pour ce qui est de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique et de la mobilité), et à ce que soient représentés suffisamment de milieux d'affaires ou de consommation divers dans lesquels peut se retrouver chacun des lecteurs potentiels.

À l'opposé des palettes de couleurs qui doivent être appliquées à l'ensemble du concept des produits de communication pour lesquels on utilise l'image de marque d'Industrie Canada, les images ne sont pas assujetties à cette règle.

Songez toujours au droit d'auteur lorsque vous choisissez des images destinées à paraître dans vos communications. Consultez le [Guide de production](#) de La Trousse d'édition pour obtenir de plus amples renseignements.



Gabarits

Le gabarit de mise en pages constitue la combinaison de tous les éléments individuels en un concept dont la présentation visuelle est distincte.

La vision proposée pour les gabarits de conception de l'image de marque d'Industrie Canada est d'accorder une souplesse raisonnable suivant des paramètres de conception larges, mais rigoureux. Cela se traduit par la création d'éléments de cadrage uniformes visant à préciser que le produit de communication est en fait une publication d'Industrie Canada, tout en laissant place à la créativité ailleurs.

Le gabarit de base comprend quatre sections principales :

1. un **espace d'identification** blanc réservé à la signature pertinente prescrite aux termes du PCIM;
2. une **bannière de marque** dotée d'un espace réservé au titre et où paraît le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire;
3. la **portion du concept** réservée aux images et au texte;
4. un **espace d'identification** blanc réservé au mot-symbole « Canada ».

Le gabarit à la droite illustre chacune des quatre sections. Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes, et celle-ci est dotée d'une portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre). Cette bannière peut se présenter sous différentes couleurs, toujours tirées des palettes, mais doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire. Parallèlement, les espaces blancs réservés à l'image de marque en haut et en bas du gabarit doivent demeurer les mêmes afin de conserver un espace sans encombre pour la signature pertinente prescrite aux termes du PCIM et le mot-symbole « Canada » (consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser). Pourvu que les palettes de couleurs, les styles de caractère et la vision relative au traitement des images soient respectés lorsqu'on applique l'image de marque d'Industrie Canada, la portion du concept destiné aux images et au texte constitue un espace où l'on peut faire preuve de créativité.

Exercez votre jugement lorsque vous employez le gabarit pour vous assurer que les communications satisfont aux présentes normes graphiques et répondent aux exigences des politiques pertinentes du gouvernement du Canada.

Le gabarit

The diagram illustrates a communication template layout with four numbered sections:

- 1** Espace d'identification réservé à la signature prescrite aux termes du PCIM
- 2** Bannière de marque
- 3** Portion du concept réservée aux images et au texte
- 4** Espace d'identification réservé au mot-symbole « Canada »

The visual representation of the template includes:

- Top left: Canadian flag and "Industry Canada / Industrie Canada" text.
- Section 2: A blue banner with the title "TEMPORIBUD AUTEM QUINSUD ET AUR" and "Autem Quinsud Et Aur" below it, and a logo of three overlapping squares.
- Section 3: A grey area containing a logo of three overlapping squares (orange, blue, red) and the text "Convere Mante" and "Efficens Auctus".
- Section 4: A white area at the bottom right containing the "Canada" wordmark.

Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Gabarit pour une utilisation sans fond perdu

Afin de respecter les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière d'[édition sans superflu](#), une version optionnelle modifiée du gabarit a été élaborée. Ce gabarit pour une utilisation sans fond perdu comporte une bordure blanche qui encadre tous les éléments de la mise en pages de sorte qu'aucune portion du concept n'arrive au bord du papier lorsque celui-ci est reproduit. Ayez recours à cette version du gabarit dans les situations où l'édition sans superflu convient.

Le gabarit sans fond perdu comprend quatre sections principales :

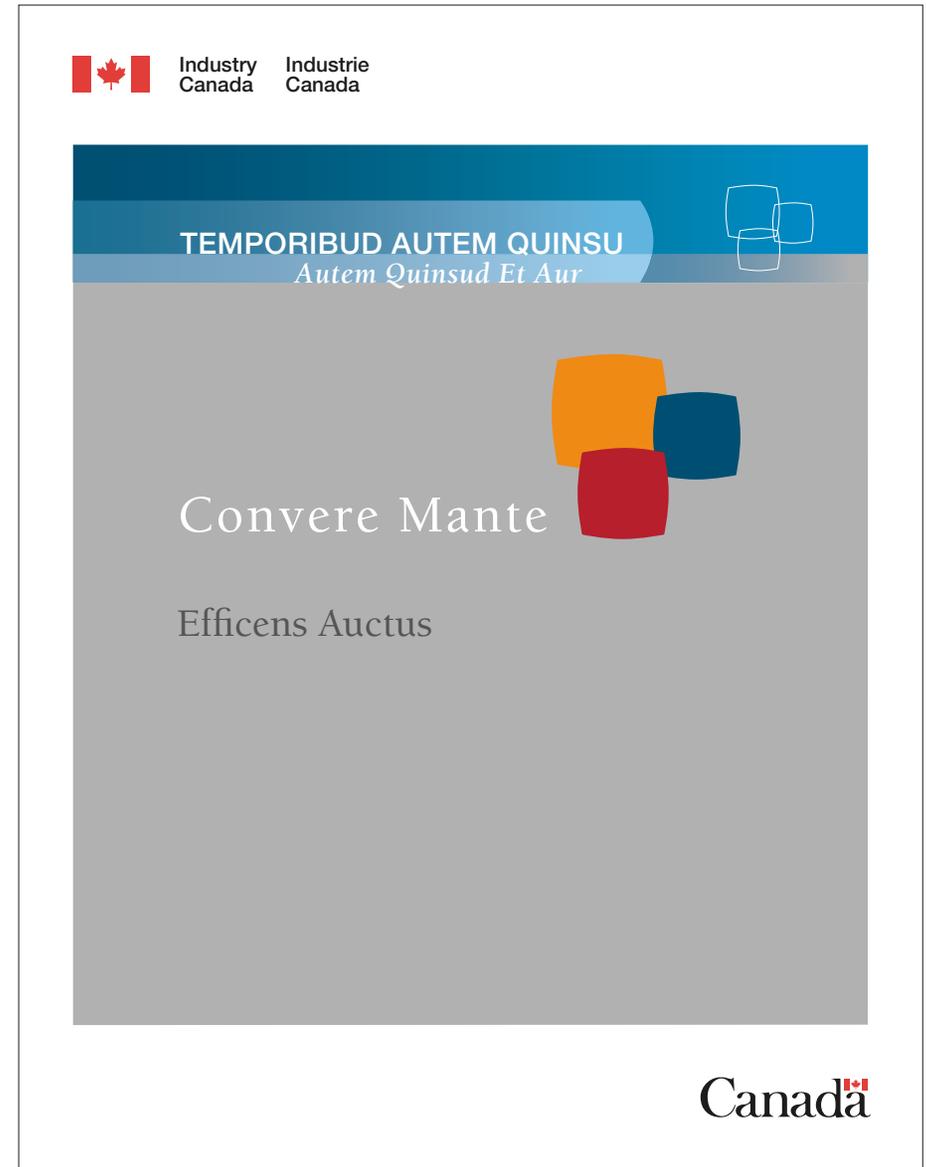
1. un **espace d'identification** blanc réservé à la signature pertinente prescrite aux termes du PCIM;
2. une **bannière de marque** dotée d'un espace réservé au titre et où paraît le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire;
3. la **portion du concept** réservée aux images et au texte;
4. un **espace d'identification** blanc réservé au mot-symbole « Canada ».

Le gabarit à la droite illustre chacune des quatre sections. Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes, et celle-ci est dotée d'une portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre). Cette bannière peut se présenter sous différentes couleurs, toujours tirées des palettes, mais doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire. Parallèlement, les espaces blancs réservés à l'image de marque en haut et en bas du gabarit doivent demeurer les mêmes afin de conserver un espace sans encombre pour la signature pertinente prescrite aux termes du PCIM et le mot-symbole « Canada » (consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser). Pourvu que les palettes de couleurs, les styles de caractère et la vision relative au traitement des images soient respectés lorsqu'on applique l'image de marque d'Industrie Canada, la portion du concept destinée aux images et au texte constitue un espace où l'on peut faire preuve de créativité.

Exercez votre jugement lorsque vous employez le gabarit pour vous assurer que les communications satisfont aux présentes normes graphiques et répondent aux exigences des politiques pertinentes du gouvernement du Canada.

Le gabarit

- 1 Espace d'identification réservé à la signature prescrite aux termes du PCIM
- 2 Bannière de marque
- 3 Portion du concept réservée aux images et au texte
- 4 Espace d'identification réservé au mot-symbole « Canada »



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Gabarit pour les accords de collaboration

Dans les cas où Industrie Canada tient à reconnaître la contribution d'autres organismes, il peut convenir d'utiliser l'image de marque. C'est à cette fin qu'a été élaborée une version optionnelle modifiée du gabarit. Dans ce gabarit à utiliser pour les accords de collaboration dont Industrie Canada est le principal collaborateur, l'espace d'identification blanc situé au-dessus de la bannière de marque a été omis et tous les symboles identificateurs paraissent dans l'espace d'identification au bas du gabarit.

Le gabarit de collaboration comprend trois sections principales :

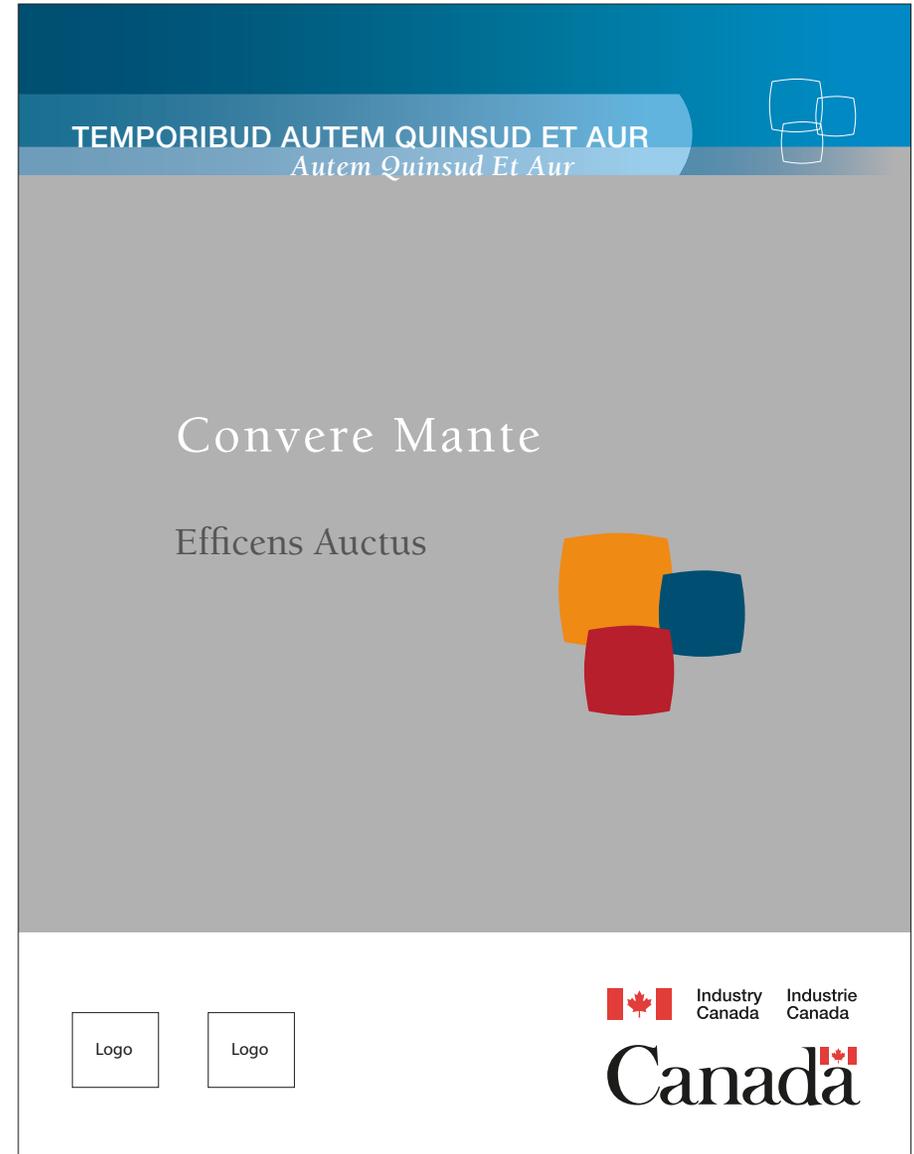
1. une **bannière de marque** dotée d'un espace réservé au titre et où paraît le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire;
2. la **portion du concept** réservée aux images et au texte;
3. un **espace d'identification** blanc réservé à Industrie Canada et à ses collaborateurs, et où paraîtront la signature pertinente prescrite aux termes du PCIM et le mot-symbole « Canada ».

Le gabarit à la droite illustre chacune des trois sections. Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes, et celle-ci est dotée d'une portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre). Cette bannière peut se présenter sous différentes couleurs, toujours tirées des palettes, mais doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire. Parallèlement, l'espace blanc réservé à l'image de marque en bas du gabarit doit demeurer le même afin de conserver un espace sans encombre pour la signature pertinente aux termes du PCIM et le mot-symbole « Canada » (consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser). Pourvu que les palettes de couleurs, les styles de caractère et la vision relative au traitement des images soient respectés lorsqu'on applique l'image de marque d'Industrie Canada, la portion du concept destinée aux images et au texte constitue un espace où l'on peut faire preuve de créativité.

Exercez votre jugement lorsque vous employez le gabarit pour vous assurer que les communications satisfont aux présentes normes graphiques et répondent aux exigences des politiques pertinentes du gouvernement du Canada.

Le gabarit

- 1 Bannière de marque
- 2 Portion du concept réservée aux images et au texte
- 3 Espace d'identification réservé à Industrie Canada et à ses collaborateurs

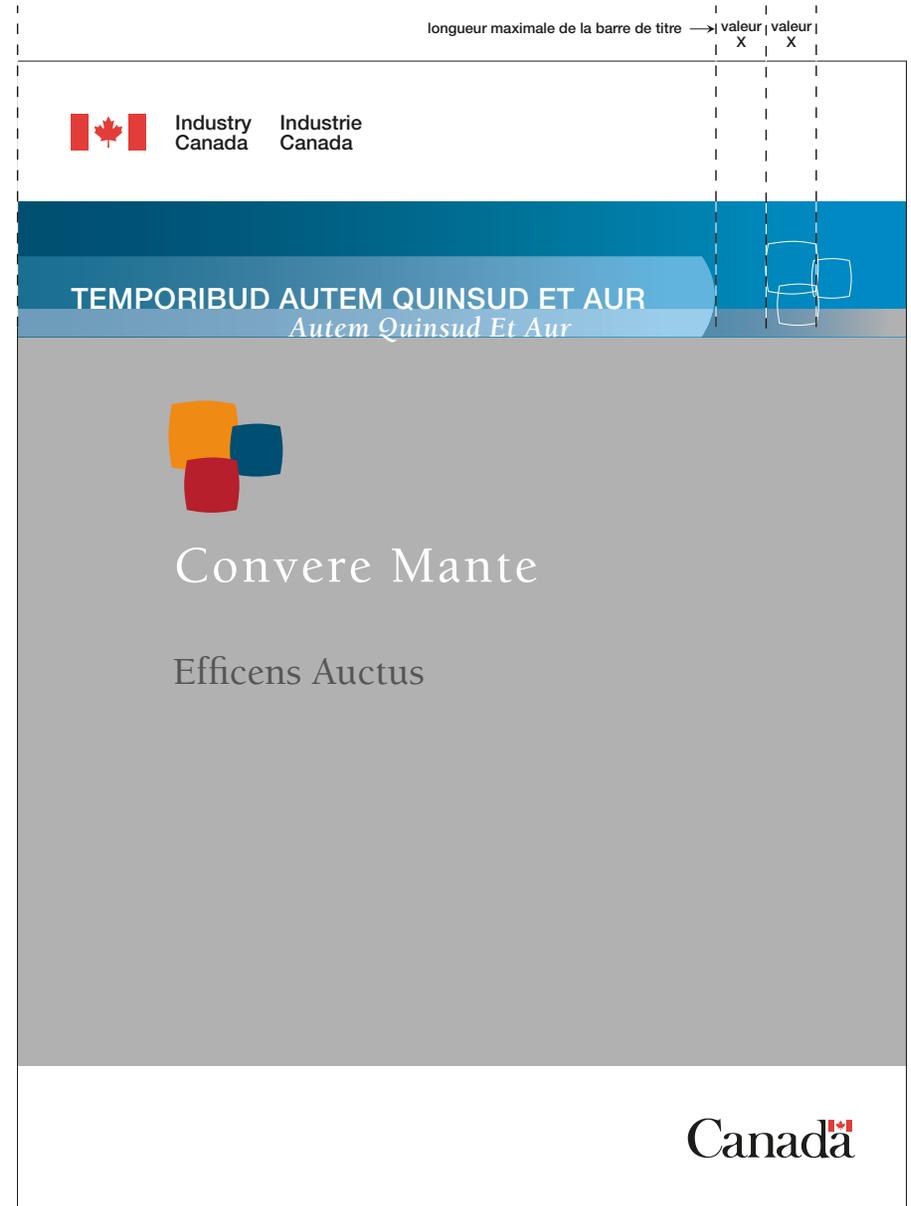


Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Barre de titre — Spécifications

La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que la longueur maximale indiquée sur chacun des gabarits soit respectée. La longueur minimale de la barre de titre sera déterminée par la longueur du titre, proportionnellement à la largeur de la page couverture.

Le gabarit



La longueur minimale de la barre de titre sera déterminée par la longueur du titre.

POSSIBILITÉS D'UTILISATION

Cette section présente des gabarits pour les produits de communication les plus communs, comme les couvertures de publications, les dépliants, les affiches et les stands d'exposition. Des gabarits détaillés comprenant des dimensions exactes sont illustrés pour chaque utilisation, y compris les variations entre les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales. Des exemples sont aussi donnés pour chaque type de communication dans le but de montrer les diverses façons d'utiliser l'image de marque d'Industrie Canada dans les publications imprimées, les supports électroniques portables, les présentations électroniques et le matériel d'événement.

Dans les exemples, on a tenté de présenter une gamme de situations, comme diverses possibilités d'utilisation de la signature prescrite aux termes du PCIM ou la distinction entre les présentations anglaise et française. En raison de l'espace limité, certaines situations n'ont pu être illustrées dans les exemples.

Publications électroniques

Les supports sur lesquels peuvent tenir des publications électroniques vont des fichiers complexes qui conservent l'aspect et la convivialité de la publication imprimée lorsqu'on les consulte à l'écran ou lorsqu'on les imprime au moyen d'une imprimante laser (par exemple, le format de document portable ou le format PDF), aux fichiers créés au moyen d'un logiciel de traitement de texte, en passant par les simples fichiers texte qui s'affichent différemment d'un utilisateur à l'autre selon la configuration de son ordinateur.

En règle générale, veuillez utiliser dans la mesure du possible l'image de marque d'Industrie Canada dans les publications électroniques, en ayant recours aux gabarits destinés aux publications imprimées présentés dans cette section.

Qu'en est-il si le produit de communication auquel je travaille ne se trouve pas dans cette section?

On trouve des produits de communication de toutes les formes et de toutes les tailles. Si le format que vous recherchez ne se trouve pas ici, choisissez l'utilisation qui se rapproche le plus de votre situation pour vous guider, et communiquez avec la Direction générale des communications et du marketing pour obtenir des conseils :

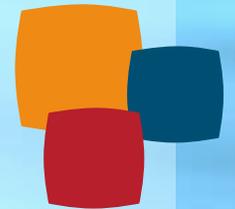
Section des services du multimédia
Direction générale des communications
et du marketing

Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Canada

Tél. : 613-948-1554

Télééc. : 613-947-7155

Courriel : production.multimedia@ic.gc.ca



Couverture verticale (8,5 po sur 11 po) — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de mise en pages des couvertures verticales des communications au sujet du Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 8,5 po sur 11 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 14 points, et sa largeur, de 71 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

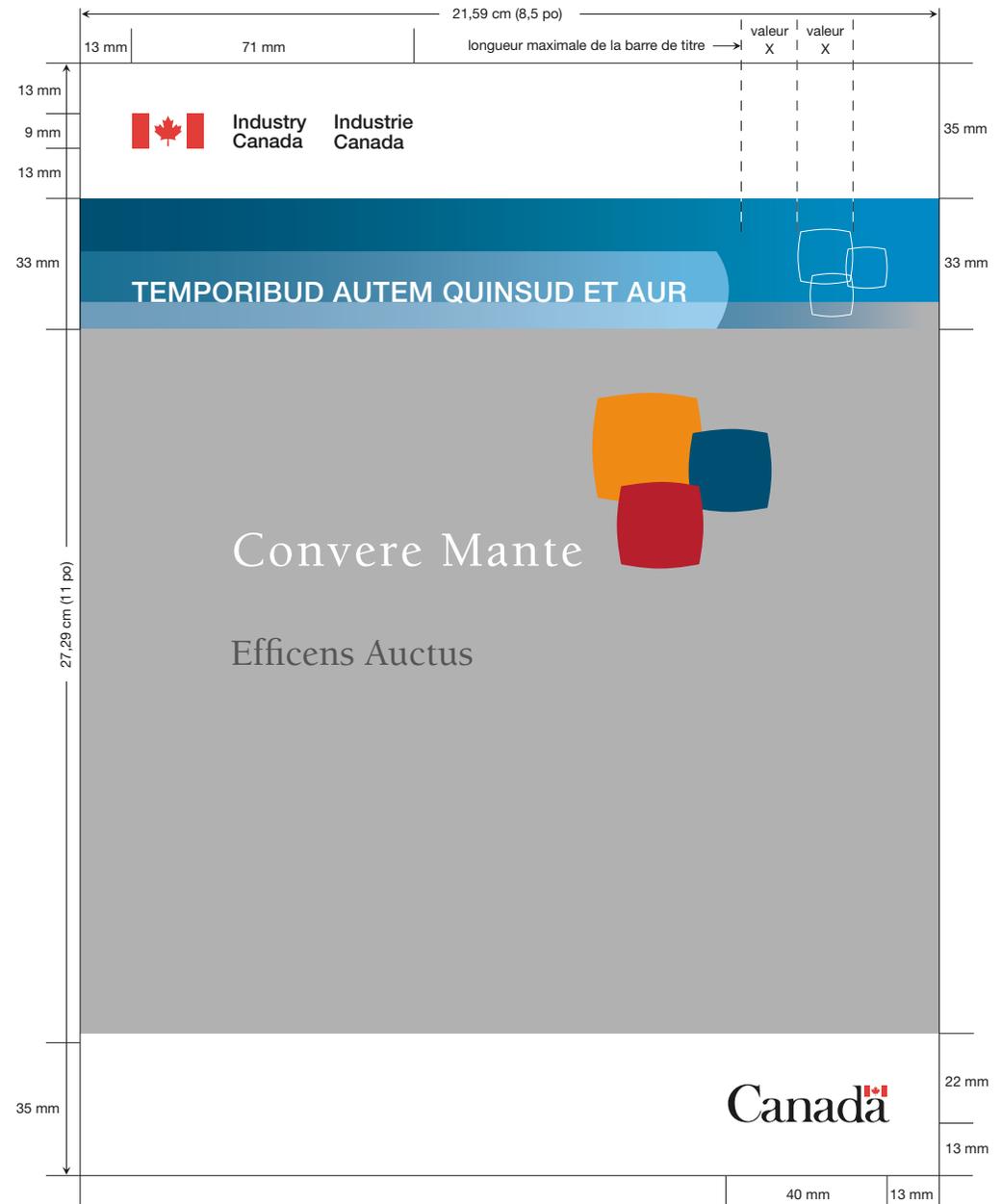
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 40 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Couverture verticale (8,5 po sur 11 po) — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de mise en pages des couvertures verticales des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 8,5 po sur 11 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite dans le cadre du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 14 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées.

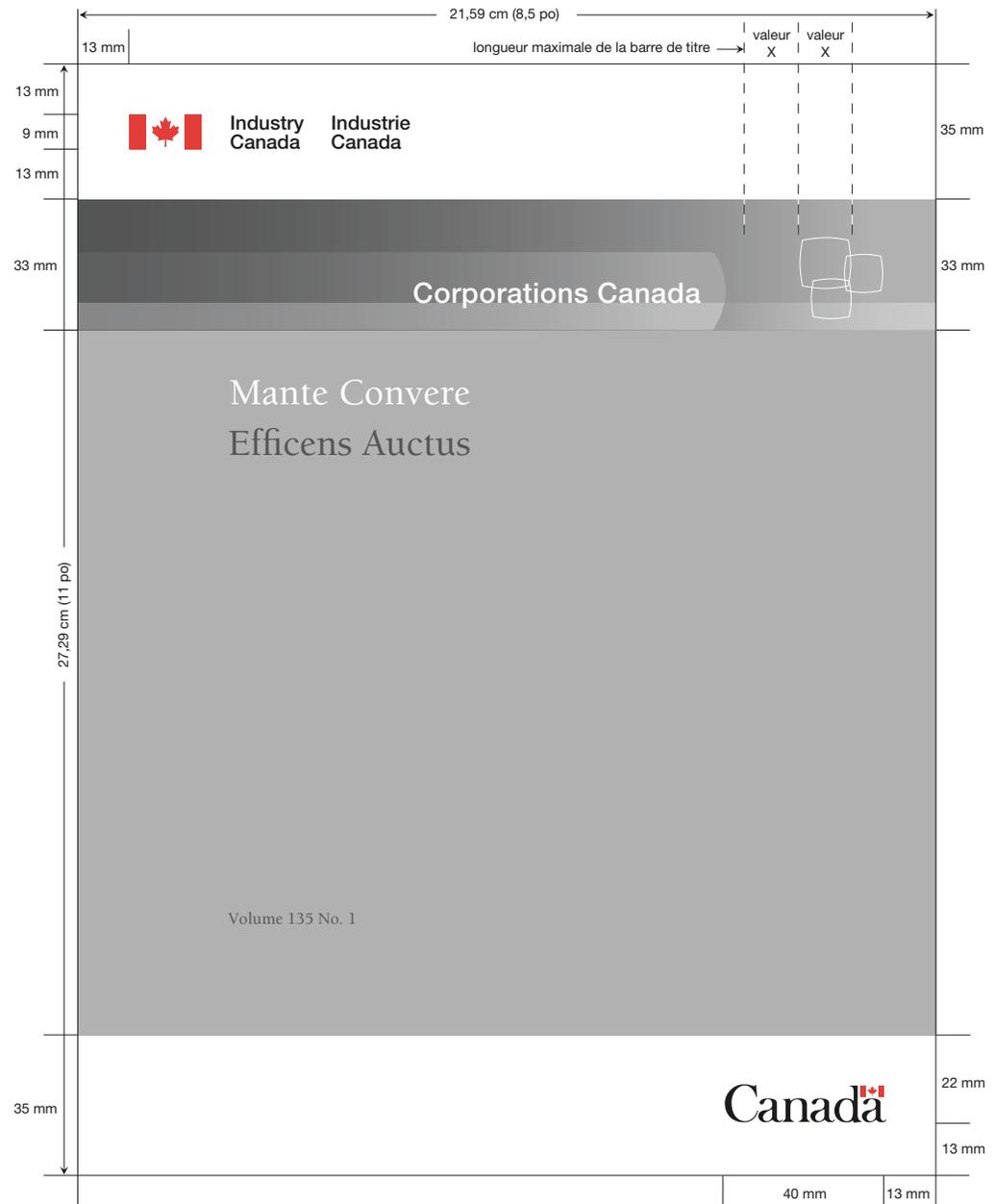
Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 40 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle

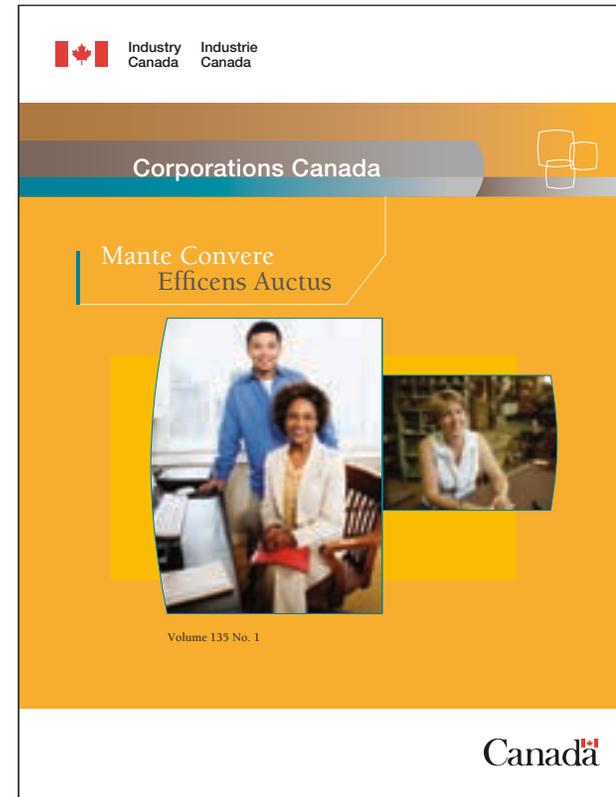


Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de couverture verticale

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada sur une couverture verticale.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications relatives au Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

D'autres éléments graphiques, telles les lignes blanches montrées ci-dessus, peuvent être incorporés dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Les éléments paraissant dans le concept de la couverture devraient être répétés dans les pages intérieures afin d'assurer l'uniformité visuelle du document.

Trousse de renseignements — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de mise en pages des trousse de renseignements destinées aux communications au sujet du Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue standard de 9 po sur 12 po, avec ou sans fond perdu. Les gabarits peuvent être modifiés afin que soient incorporés une ou deux pochettes, de même que des soufflets de largeurs diverses. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 14 points, et sa largeur, de 71 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

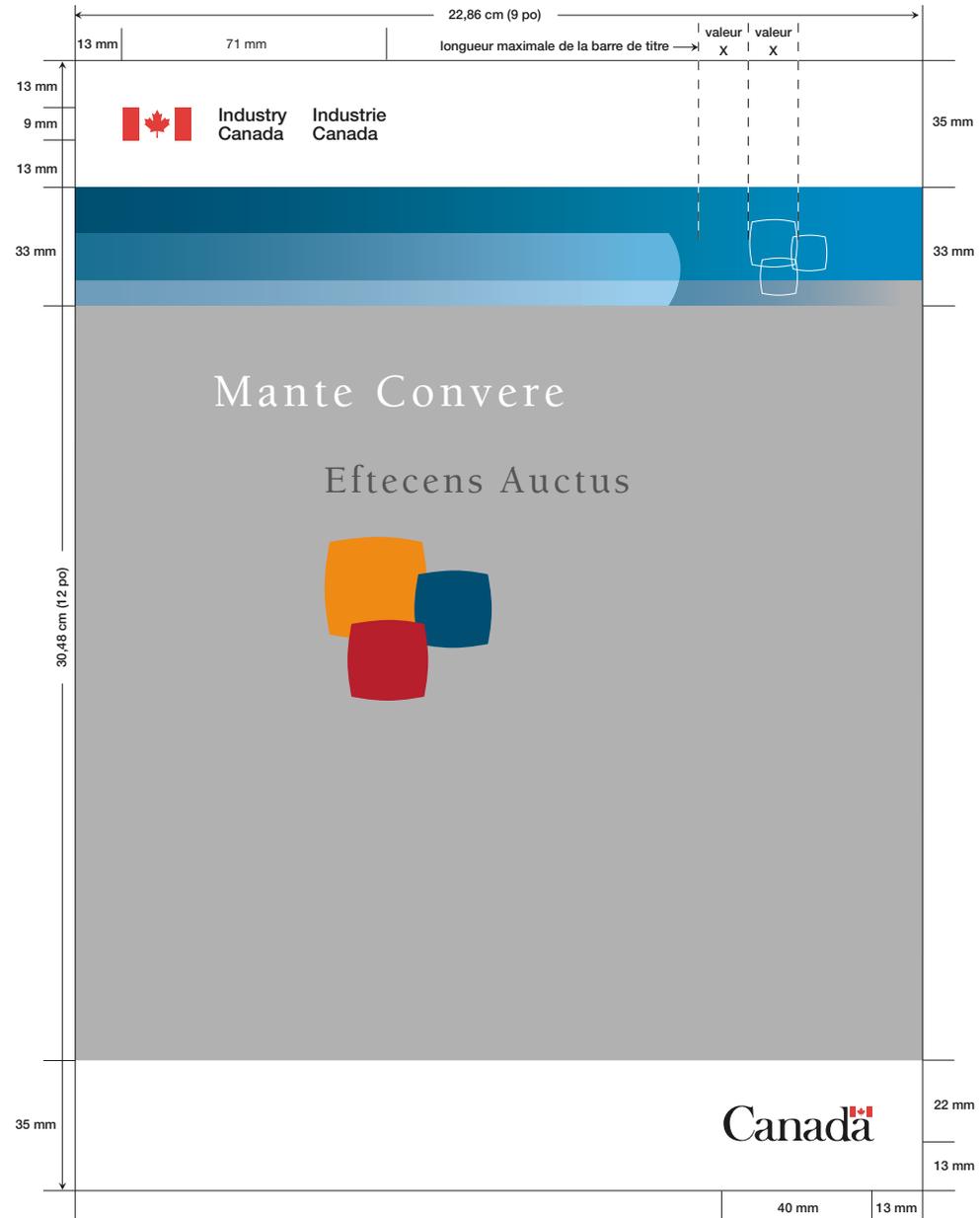
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 40 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Trousse de renseignements — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de mise en pages des trousse de renseignements pour les communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue ou bilingue standard de 9 po sur 12 po, avec ou sans fond perdu. Les gabarits peuvent être modifiés afin que soient incorporées une ou deux pochettes, de même que des soufflets de largeurs diverses. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite dans le cadre du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 14 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

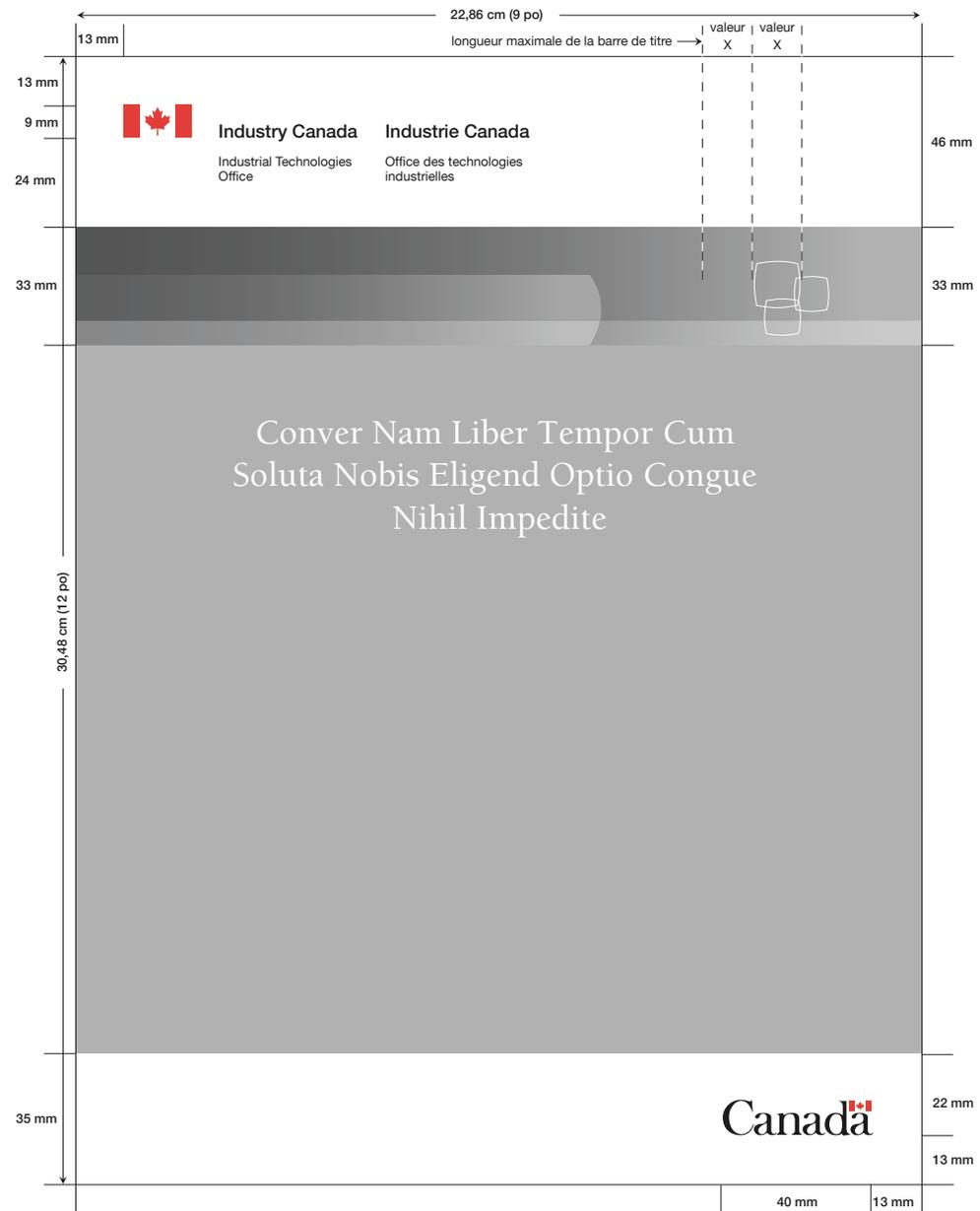
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

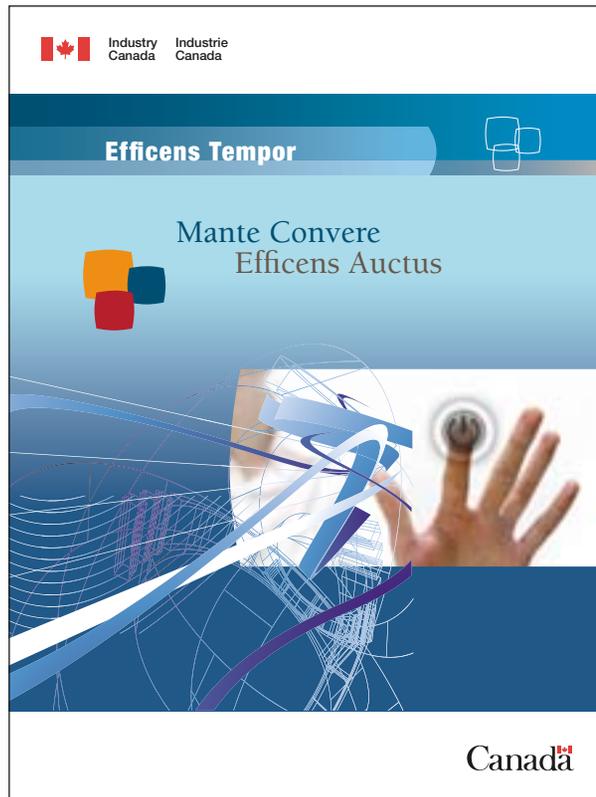
Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 40 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de trousse de renseignements

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada dans une trousse de renseignements.

Les dimensions standards d'une trousse de renseignements sont de 9 po sur 12 po. Celle-ci peut être modifiée afin que soient incorporés une ou deux pochettes, de même que des soufflets de largeurs diverses.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications au sujet du Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

La trousse de renseignements pour les communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales montrée ci-dessus illustre l'adaptation de l'espace blanc réservé à la signature prescrite aux termes du PCIM pour que l'on puisse y insérer une signature composée, c'est-à-dire une signature du Ministère à laquelle s'ajoute en dessous le nom d'un organisme.

Dépliant — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de mise en pages des dépliants au sujet du Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 11 po sur 8,5 po, avec ou sans fond perdu, qui mesurera 3,625 po sur 8,5 po une fois les trois volets pliés. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 10 points, et sa largeur, de 50 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

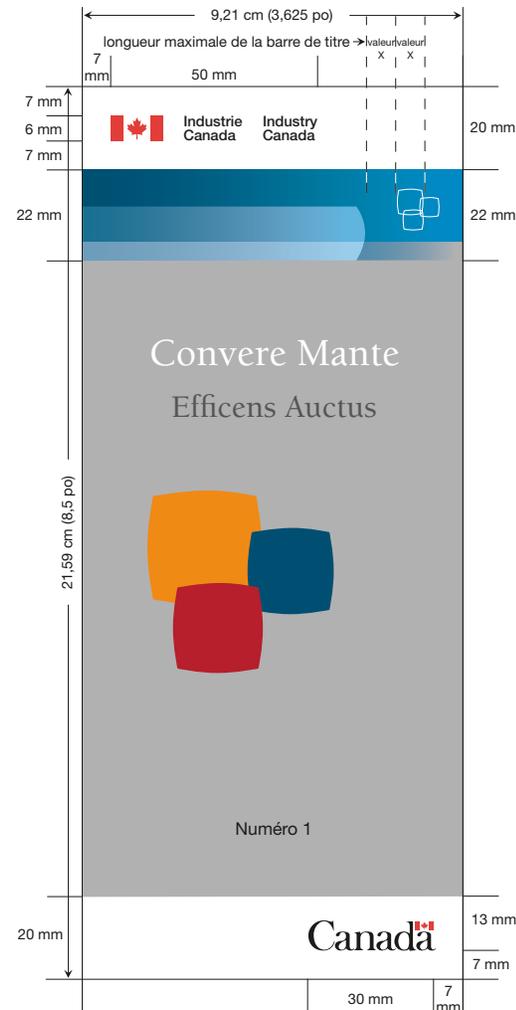
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 30 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Dépliant — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de mise en pages des dépliants sur les secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 11 po sur 8,5 po, avec ou sans fond perdu, qui mesurera 3,625 po sur 8,5 po une fois les trois volets pliés. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 10 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées.

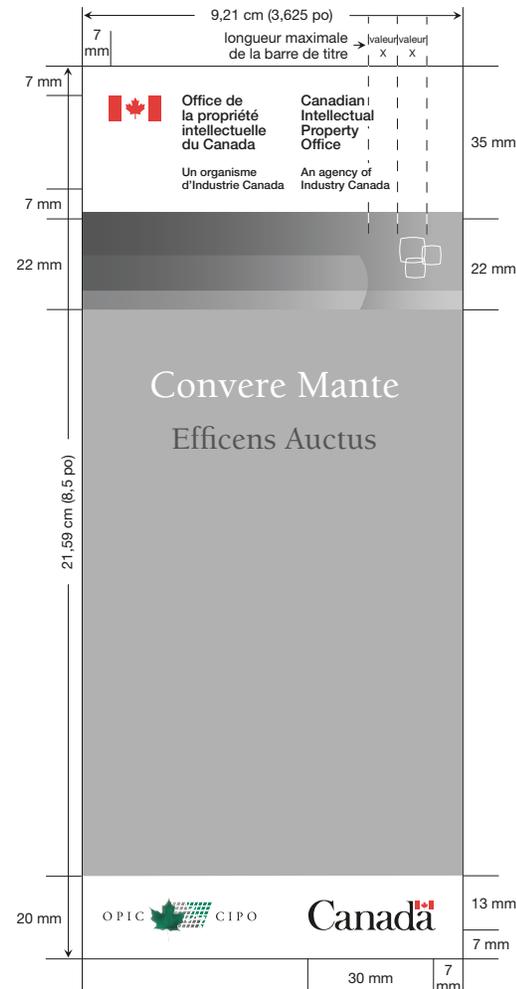
Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 30 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de dépliant

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada sur la page couverture d'un dépliant.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications portant sur le Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

Les dépliants posent des défis particuliers en matière de conception graphique; songez toujours à la présentation finale du produit, c'est-à-dire à son aspect une fois qu'il sera plié.

Le dépliant au sujet des secteurs, programmes et directions générales montré ci-dessus illustre l'adaptation de l'espace blanc réservé à la signature prescrite aux termes du PCIM pour que l'on puisse y insérer une signature composée, c'est-à-dire une signature du Ministère à laquelle s'ajoute en dessous le nom d'un organisme. On montre également l'utilisation d'un logo approuvé d'un organisme de service spécial.

Les éléments paraissant dans le concept de la page couverture d'un dépliant devraient être répétés sur les volets suivants afin d'assurer l'uniformité visuelle du document.

Affiche — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de mise en pages des affiches au sujet du Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 17 po sur 22 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 30 points, et sa largeur, de 151 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

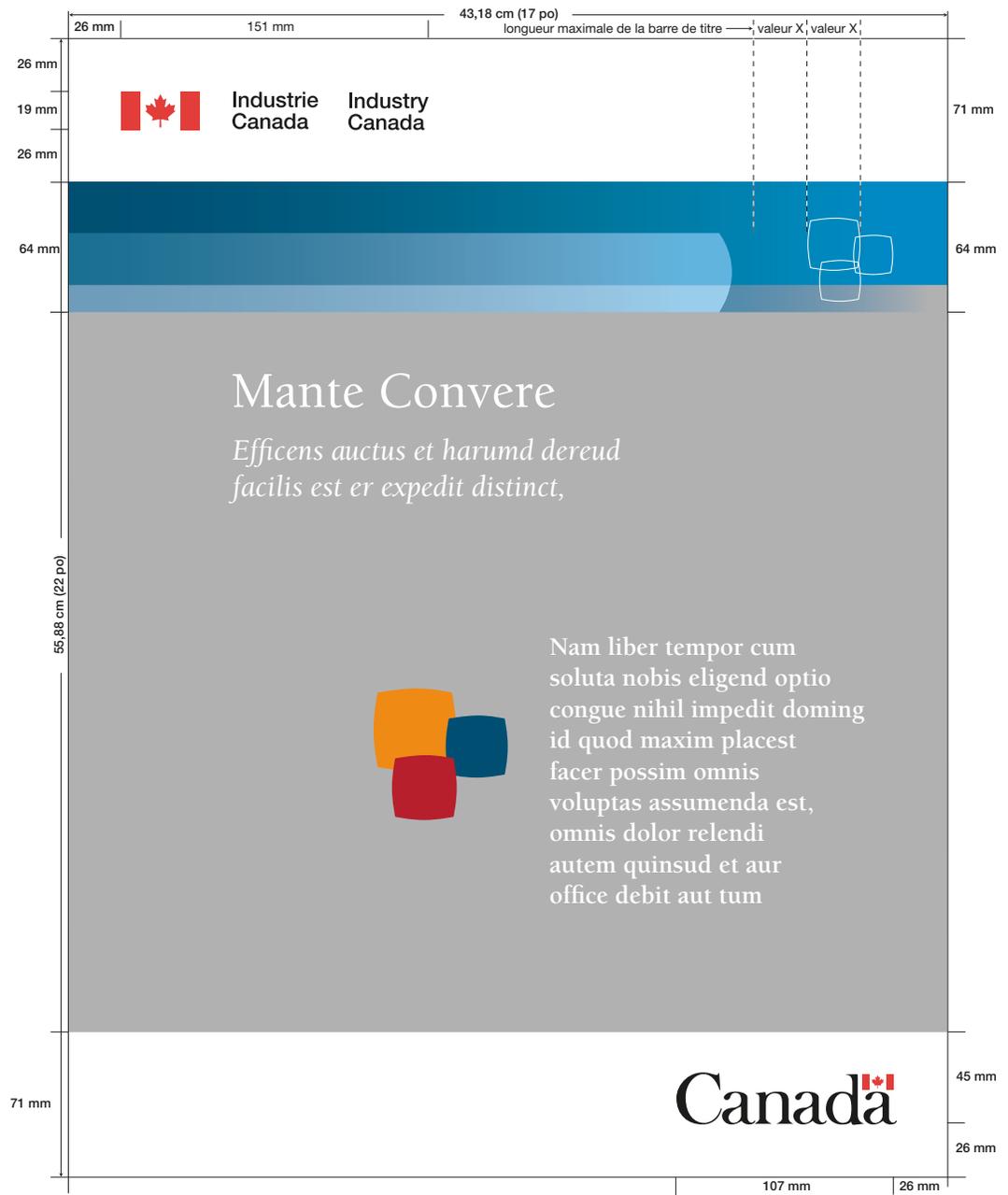
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 107 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Affiche — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de mise en pages des affiches portant sur les secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 17 po sur 22 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite dans le cadre du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 30 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

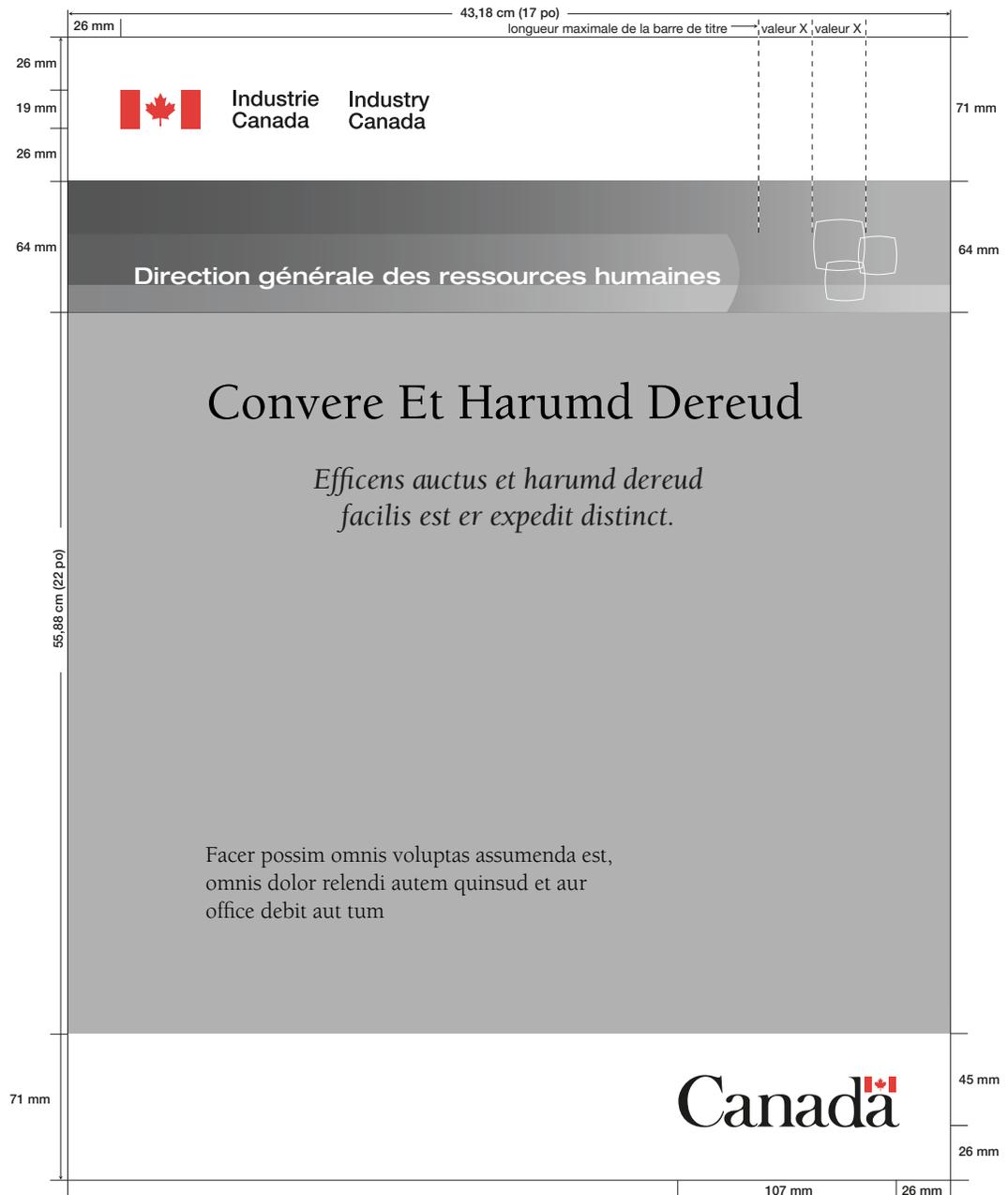
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 107 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples d'affiche

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada sur une affiche.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications au sujet du Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

Des images peuvent figurer à l'arrière-plan du concept de l'affiche, mais la lisibilité du texte doit primer. Veuillez limiter la longueur du texte.

Livret de boîtier de cédérom — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de mise en pages des livrets de boîtier de cédérom relatifs au Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 4,75 po sur 4,75 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 9 points, et sa largeur, de 44 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

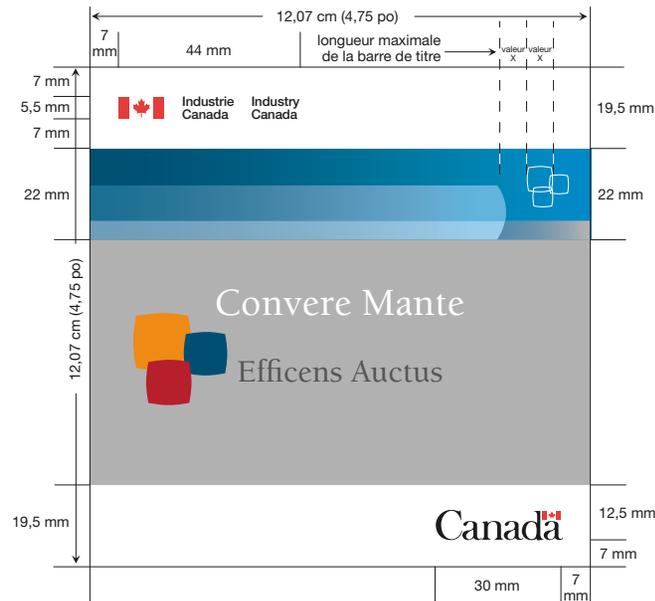
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 30 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle

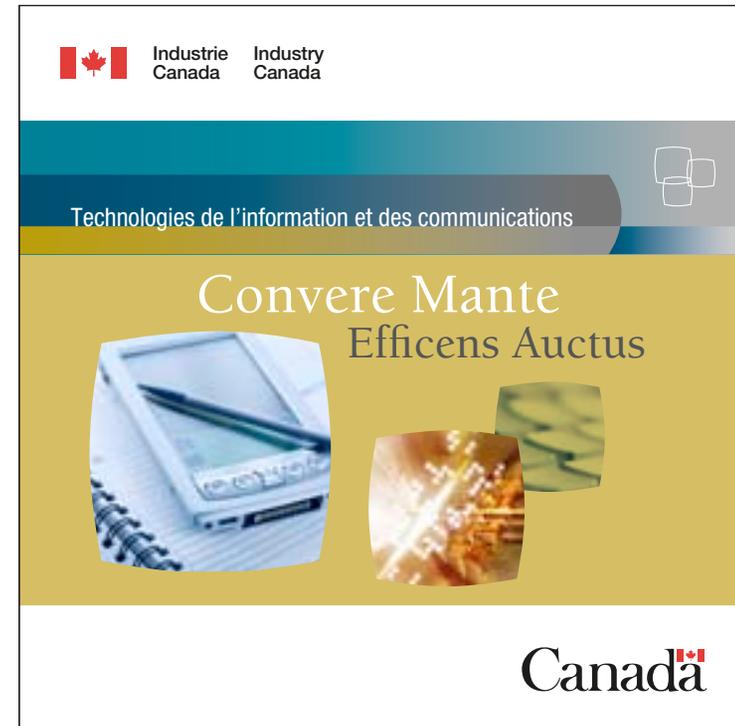


Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de livret de boîtier de cédérom

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada sur la couverture d'un livret de boîtier de cédérom.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications au sujet du Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

Les éléments paraissant dans le concept de la page couverture d'un livret de boîtier de cédérom devraient être répétés dans les pages intérieures afin d'assurer l'uniformité visuelle du document. Dans le même ordre d'idées, l'aspect et la convivialité de l'étiquette du cédérom et du contenu à l'écran devraient s'harmoniser à l'emballage.

Présentation PowerPoint — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de mise en pages des présentations électroniques au sujet du Ministère prévoient une présentation unilingue de 10 po sur 7,5 po. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

Lorsque les présentations électroniques sont projetées sur un écran, on doit retrouver à la dernière diapositive le mot-symbole « Canada » en blanc, avec le symbole du drapeau au-dessus du dernier « a » en rouge, le tout sur un arrière-plan noir. Le concept de la diapositive de contenu présenté ici constitue un élément de conception recommandé : utilisez-le lorsque c'est possible.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche de la diapositive titre, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 10 points, et sa largeur, de 50 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

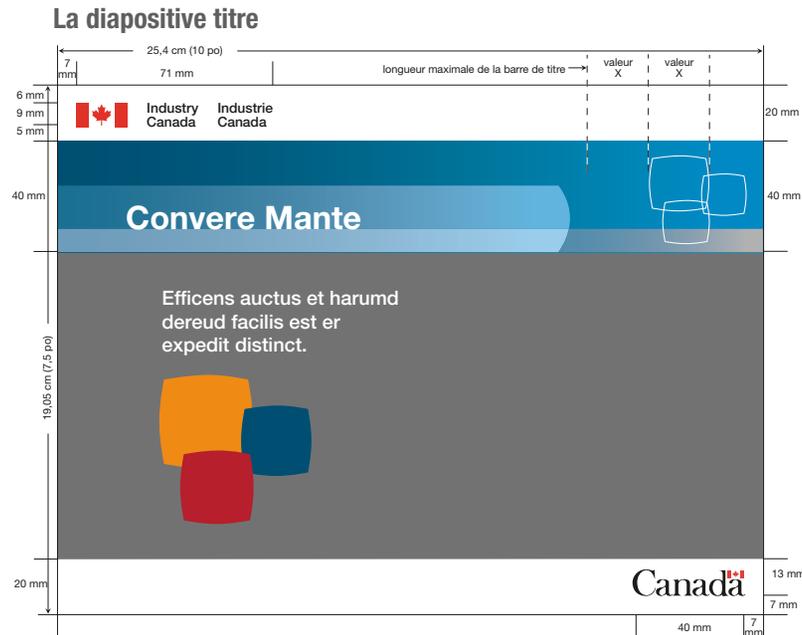
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de la diapositive titre. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit de la diapositive titre, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 30 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

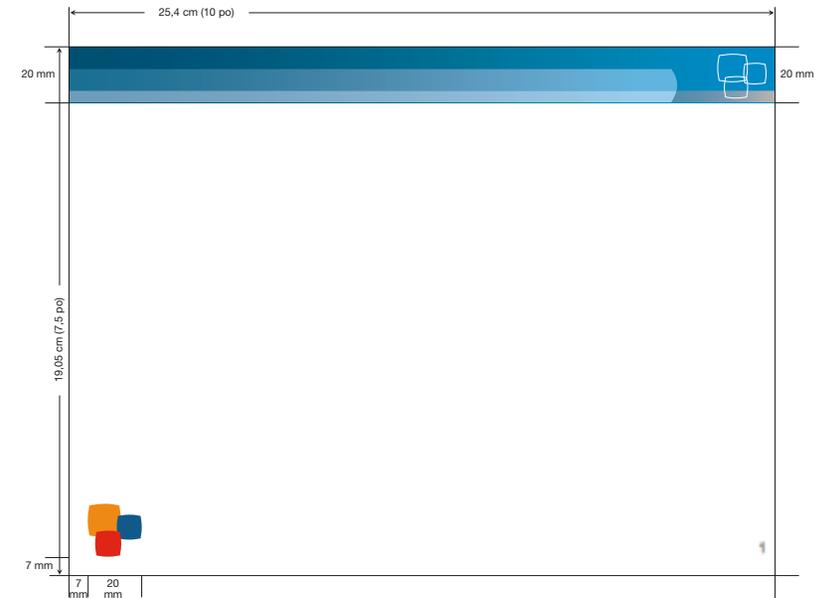
Le modèle



La diapositive finale



La diapositive de contenu



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Présentation PowerPoint — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de mise en pages des présentations électroniques au sujet des secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue de 10 po sur 7,5 po. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle.

Lorsque les présentations électroniques sont projetées sur un écran, on doit retrouver à la dernière diapositive le mot-symbole « Canada » en blanc, avec le symbole du drapeau au-dessus du dernier « a » en rouge, le tout sur un arrière-plan noir. Le concept de la diapositive de contenu présenté ici constitue un élément de conception recommandé : utilisez-le lorsque c'est possible.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite dans le cadre du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche de la diapositive titre, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. La police de celle-ci est de 10 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

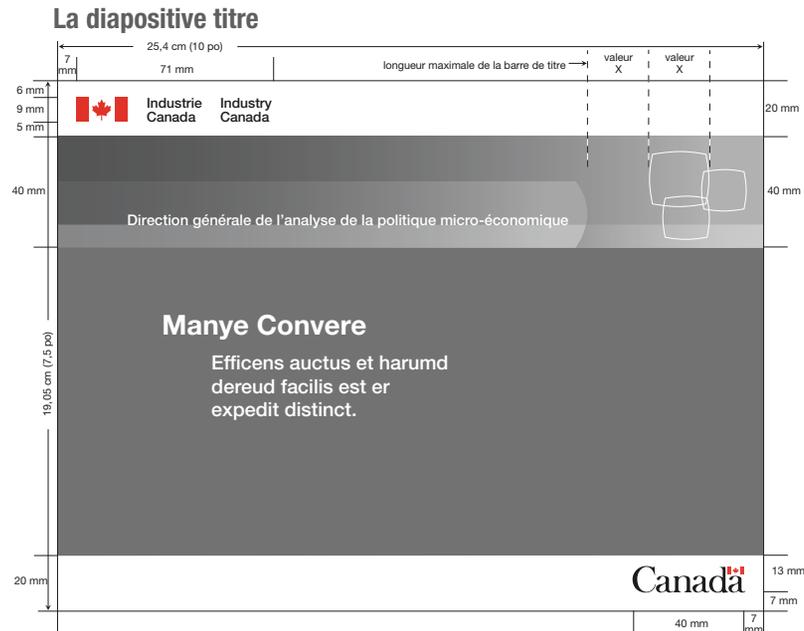
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de la diapositive titre. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit de la diapositive titre, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. Sa largeur est de 30 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



La diapositive finale

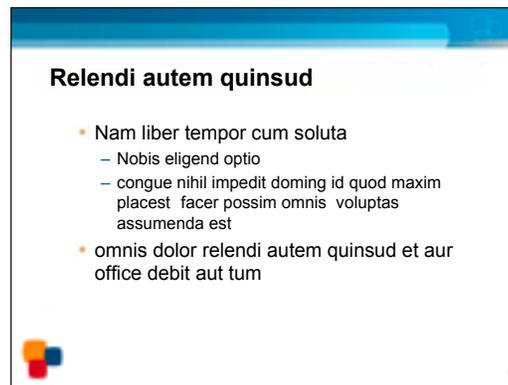


La diapositive de contenu

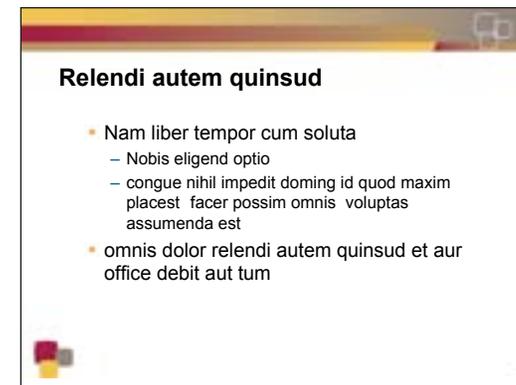


Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de présentation PowerPoint

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada dans des présentations électroniques.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications au sujet du Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

Montrez toujours les deux versions unilingues (l'une en français, l'autre en anglais) des présentations électroniques côte à côte. Veillez à ce que les présentations soient lisibles lorsqu'elles sont projetées sur un écran ou autre arrière-plan. Ayez recours aux couleurs riches et foncées de la palette pour votre arrière-plan, au blanc pour le texte de la page couverture, et à des couleurs chaudes et contrastantes pour les titres, tableaux et figures. Faites preuve de simplicité dans votre texte.

Stand d'exposition portatif (10 pi sur 8 pi) — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de conception des stands d'exposition portatifs portant sur le Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 10 pi sur 8 pi, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle. Les maquettes présentées en vue de la production de stands correspondent habituellement à 25 p. 100 de la taille réelle; les mesures indiquées dans le gabarit ci-illustré reflètent donc cette réalité. La largeur et la hauteur des stands peuvent varier en fonction du modèle choisi — informez-vous auprès de votre fabricant pour obtenir les mesures exactes et des lignes directrices en version électronique.

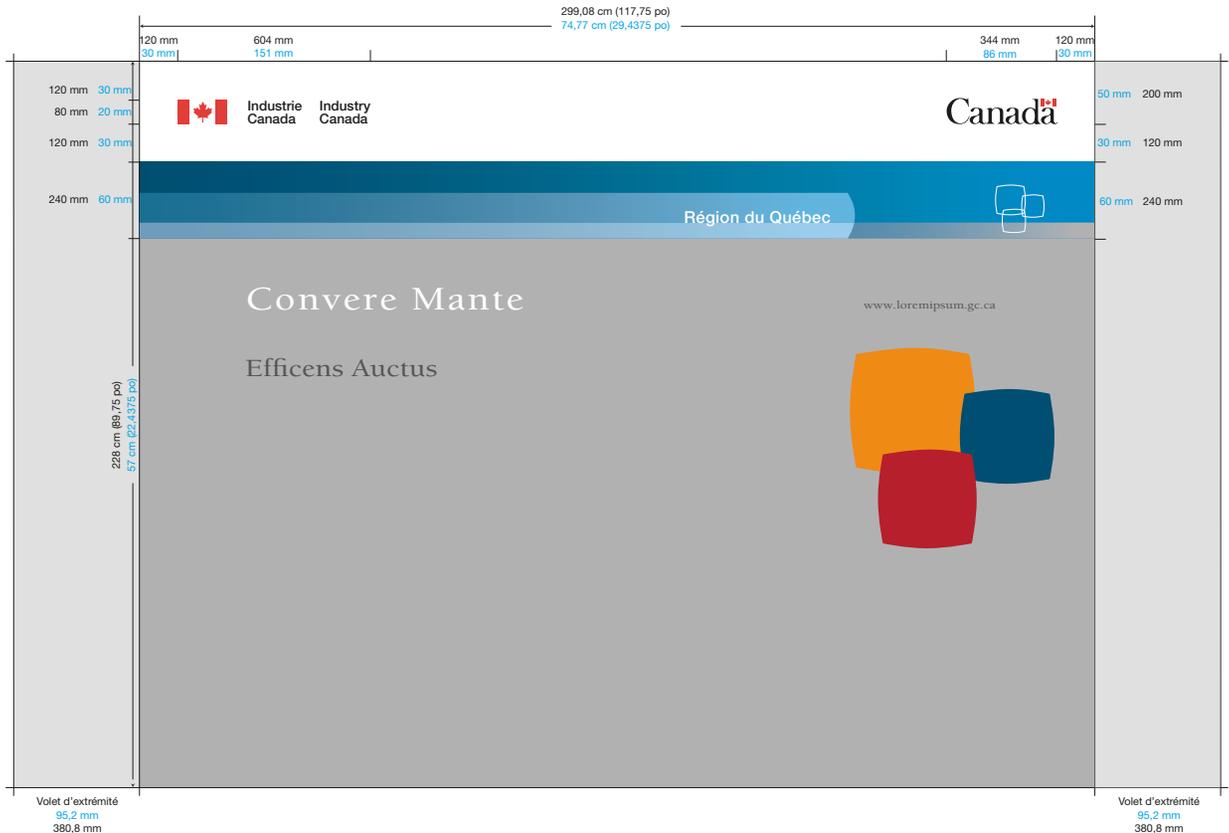
La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. À 25 p. 100 de la taille réelle, la police de celle-ci est de 30 points, et sa largeur, de 151 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Le mot-symbole « Canada » est déplacé au coin supérieur droit en vue d'assurer une visibilité maximale dans un contexte d'exposition. À 25 p. 100 de la taille réelle, sa largeur est de 86 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Stand d'exposition portatif (10 pi sur 8 pi) — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de conception des stands d'exposition portatifs au sujet des secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 10 pi sur 8 pi, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle. Les maquettes présentées en vue de la production de stands correspondent habituellement à 25 p. 100 de la taille réelle; les mesures indiquées dans le gabarit ci-illustré reflètent donc cette réalité. La largeur et la hauteur des stands peuvent varier en fonction du modèle choisi — informez-vous auprès de votre fabricant pour obtenir les mesures exactes et des lignes directrices en version électronique.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite dans le cadre du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. À 25 p. 100 de la taille réelle, la police de celle-ci est de 30 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin supérieur droit du gabarit en vue d'assurer une visibilité maximale dans un contexte d'exposition. À 25 p. 100 de la taille réelle, sa largeur est de 86 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de stand d'exposition portable (10 pi sur 8 pi)

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada sur des stands d'exposition portatifs. La largeur et la hauteur des stands peuvent varier en fonction du modèle choisi — informez-vous auprès de votre fabricant pour obtenir les mesures exactes et des lignes directrices en version électronique.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications au sujet du Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

Le texte et les symboles graphiques principaux doivent figurer sur la moitié supérieure du concept du stand. Le titre devrait être le plus court possible. On peut inclure sur les volets du stand des impressions photographiques ou des applications de sérigraphie, lesquelles peuvent être illuminées au moyen d'un éclairage en hautes lumières ou de spots.

Bannière déroulable — Communications au sujet du Ministère

Les gabarits de conception des bannières déroulables au sujet du Ministère prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 33,5 po sur 86 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle. Les maquettes présentées en vue de la production de bannières déroulables correspondent habituellement à 25 p. 100 de la taille réelle; les mesures indiquées dans le gabarit ci-illustré reflètent donc cette réalité. La largeur et la hauteur des bannières peuvent varier en fonction du modèle choisi — informez-vous auprès de votre fabricant pour obtenir les mesures exactes et des lignes directrices en version électronique.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. À 25 p. 100 de la taille réelle, la police de celle-ci est de 18 points, et sa largeur, de 91 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

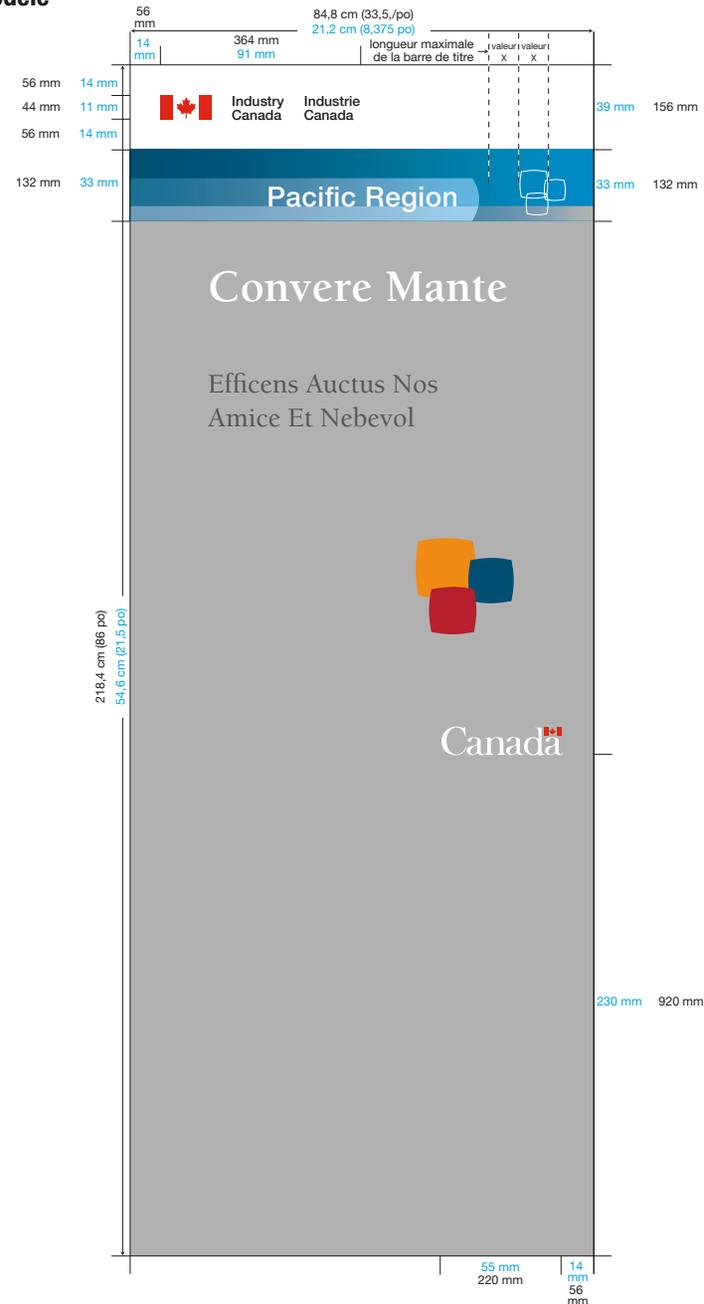
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La couleur de la bannière demeure la même pour tous les gabarits des communications au sujet du Ministère et celle-ci doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

La palette de couleurs primaires, dont la couleur principale est Pantone 3025, doit être utilisée pour toutes les communications au sujet du Ministère.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte de toutes les communications au sujet du Ministère. À l'intérieur de cette portion, sa position et sa taille peuvent varier.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit. À 25 p. 100 de la taille réelle, il se situe à un minimum de 230 mm du sol et sa largeur est de 55 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Bannière déroulable — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales

Les gabarits de conception des bannières déroulables au sujet des secteurs, programmes et directions générales prévoient une présentation unilingue ou bilingue de 33,5 po sur 86 po, avec ou sans fond perdu. Le gabarit présenté ici n'est pas à l'échelle. Les maquettes présentées en vue de la production de bannières déroulables correspondent habituellement à 25 p. 100 de la taille réelle; les mesures indiquées dans le gabarit ci-illustré reflètent donc cette réalité. La largeur et la hauteur des bannières peuvent varier en fonction du modèle choisi — informez-vous auprès de votre fabricant pour obtenir les mesures exactes et des lignes directrices en version électronique.

La signature d'Industrie Canada prescrite aux termes du PCIM ou toute autre signature pertinente prescrite dans le cadre du PCIM paraît dans le coin supérieur gauche du gabarit, à l'intérieur de l'espace blanc prévu à cet effet. À 25 p. 100 de la taille réelle, la police de celle-ci est de 18 points (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM). Consultez les [procédures relatives au PCIM](#) dans la Trousse d'édition pour savoir quelle signature utiliser.

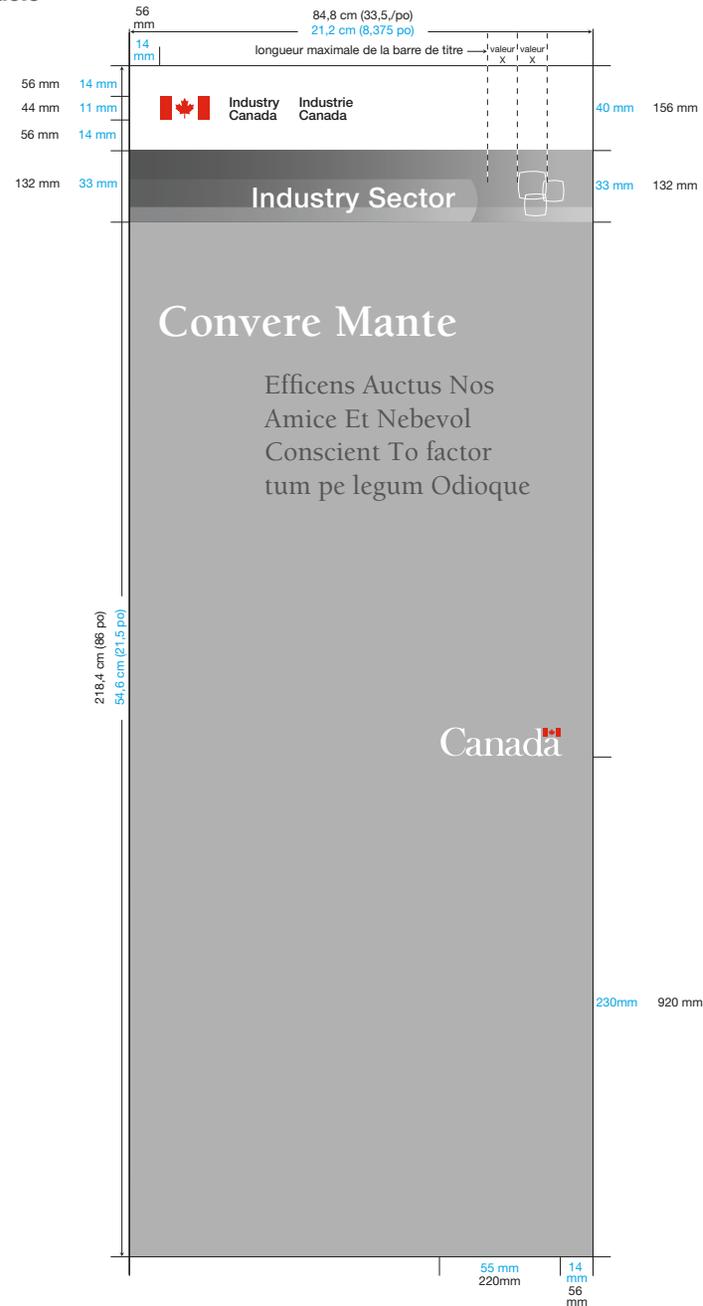
Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes. La longueur de la portion mise en valeur destinée aux titres (barre de titre) peut être agrandie ou rétrécie au besoin, pourvu que les longueurs minimale et maximale indiquées sur chacun des gabarits soient respectées. Consultez la page 12 pour obtenir des précisions sur les longueurs minimale et maximale. La bannière doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés dans sa forme linéaire à la droite.

On peut utiliser diverses combinaisons de couleurs tirées de la palette secondaire dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales.

Le symbole graphique des trois carrés peut différer de sa forme recommandée dans la portion principale du concept destinée aux images et au texte des communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales. Ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies.

Le mot-symbole « Canada » figure dans le coin inférieur droit du gabarit. À 25 p. 100 de la taille réelle, il se situe à un minimum de 230 mm du sol et sa largeur est de 55 mm (conformément aux [spécifications](#) d'Industrie Canada relativement au PCIM).

Le modèle



Des [modèles électroniques](#) de ces gabarits sont à votre disposition sur divers supports aux fins de téléchargement à partir de la [Trousse d'édition](#). Dans le but d'assurer l'uniformité de toutes les communications d'Industrie Canada, veuillez ne pas reproduire ces modèles.

Communications au sujet du Ministère



Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



Exemples de bannière déroulante

Les exemples ci-dessus montrent diverses possibilités d'utilisation de l'image de marque d'Industrie Canada sur des bannières déroulantes. La largeur et la hauteur des bannières peuvent varier en fonction du modèle choisi — informez-vous auprès de votre fabricant pour obtenir les mesures exactes et des lignes directrices en version électronique.

Des exemples pour les communications au sujet du Ministère et celles portant sur les secteurs, programmes et directions générales sont donnés pour chaque type de produit. La couleur principale utilisée dans les communications au sujet du Ministère est Pantone 3025. Pour ce qui est des couleurs à utiliser dans les communications portant sur les secteurs, programmes et directions générales, elles doivent être tirées de la palette secondaire.

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications au sujet du Ministère, mais ces formes peuvent être adaptées et servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

Le texte et les symboles graphiques principaux doivent figurer sur la moitié supérieure du concept de la bannière. Le titre devrait être le plus court possible. On peut inclure sur la bannière des impressions photographiques ou des applications de sérigraphie, lesquelles peuvent être illuminées au moyen d'un éclairage en hautes lumières ou de spots.

PRATIQUES INACCEPTABLES

Mot-symbole « Canada »

Le mot-symbole « Canada » constitue la marque universelle du gouvernement fédéral. Ainsi, il s'agit du symbole dominant du PCIM et il figure dans tous les produits de communication du gouvernement.

Le concept du mot-symbole « Canada » est unique. Ne le modifiez d'aucune façon. Utilisez toujours les [fichiers électroniques](#) originaux de l'image, téléchargeables à partir de la Trousse d'édition.

Pour de plus amples renseignements sur le mot-symbole « Canada », veuillez consulter l'information contenue dans la section portant sur les [symboles fédéraux](#) de la Trousse d'édition.

Pratiques inacceptables



Ne déformez le mot-symbole d'aucune façon.



Ne placez pas le mot-symbole devant un arrière-plan chargé.



N'utilisez pas de reproductions de mauvaise qualité.



N'insérez pas de bordure autour du mot-symbole.



Ne recréez pas le mot-symbole; faites toujours usage des fichiers électroniques originaux de l'image.



N'utilisez le mot-symbole que dans ses couleurs officielles.



Ne modifiez pas la taille ni la proportion des éléments du mot-symbole.



Ne placez pas le mot-symbole de biais.

Signatures prescrites aux termes du PCIM

Les signatures prescrites par le PCIM paraissent sur les produits de communication et permettent au lecteur d'identifier l'institution fédérale qui en est responsable. Elles constituent donc un élément important du point de vue de la reddition de comptes et de la reconnaissance des activités et services des organismes du gouvernement du Canada.

Le concept des diverses signatures prescrites par le PCIM est unique. Ne le modifiez d'aucune façon. Utilisez toujours les [fichiers électroniques](#) originaux de l'image, téléchargeables à partir de la Trousse d'édition.

Pour de plus amples renseignements sur les signatures prescrites par le PCIM, veuillez consulter l'information contenue dans la section portant sur les [symboles fédéraux](#) de la Trousse d'édition.

Pratiques inacceptables



Ne déformez les signatures prescrites par le PCIM d'aucune façon.



N'utilisez pas de reproductions de mauvaise qualité.



Ne reproduisez pas les signatures prescrites par le PCIM; utilisez toujours les fichiers électroniques originaux de l'image.



Ne modifiez pas la taille ni la proportion des éléments des signatures prescrites par le PCIM.



Ne placez pas les signatures prescrites par le PCIM devant un arrière-plan chargé.



N'insérez pas de bordure autour des signatures prescrites par le PCIM.



N'utilisez les signatures prescrites par le PCIM que dans leurs couleurs officielles.

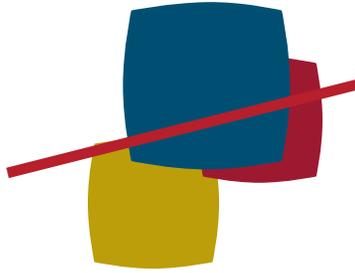


Ne placez pas les signatures prescrites par le PCIM de biais.

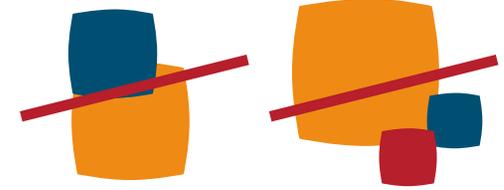
Symbole graphique des trois carrés

Le symbole graphique des trois carrés paraît dans sa forme recommandée dans les communications du Ministère, mais ces formes peuvent aussi servir d'élément graphique souple ou pour le traitement des photographies dans d'autres communications.

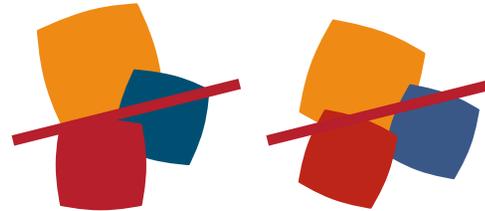
Pratiques inacceptables — Communications au sujet du Ministère



Ne modifiez pas les couleurs du symbole graphique ni l'ordre d'empilage des éléments qui le composent.

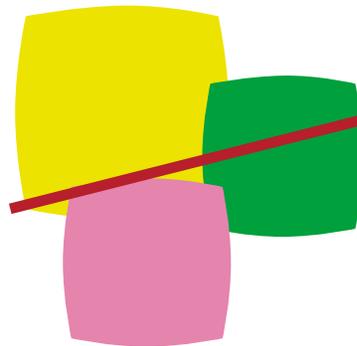


Ne modifiez pas la taille ni la proportion des éléments du symbole graphique ni ne déformez ce dernier.

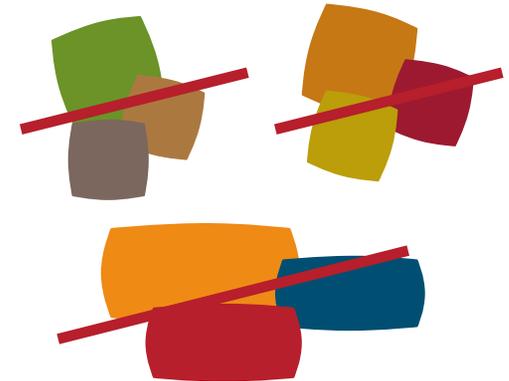


Ne placez pas de biais le symbole graphique ou les éléments qui le composent.

Pratiques inacceptables — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



N'utilisez le symbole graphique que dans ses couleurs officielles.



Ne placez pas de biais le symbole graphique ou les éléments qui le composent ni ne déformez celui-ci.

Bannière de marque

Le concept et la taille de la bannière de marque sont uniformes, et celle-ci est dotée d'une portion mise en valeur destinée aux titres, dont la longueur peut être agrandie ou rétrécie au besoin. Cette bannière peut se présenter sous différentes couleurs, toujours tirées de la palette, mais doit toujours comporter le symbole graphique des trois carrés et le titre dans les espaces prévus à cette fin.

Pratiques inacceptables



N'enlevez pas le symbole graphique des trois carrés ni ne modifiez sa taille.



N'augmentez ni ne réduisez la hauteur de la portion mise en valeur destinée aux titres.



Ne repositionnez pas la portion mise en valeur destinée aux titres à l'intérieur de la bannière.



N'insérez pas de texte à l'extérieur de la portion destinée aux titres.

Pratiques inacceptables — Communications au sujet du Ministère



Ne modifiez pas l'équilibre des couleurs bleues choisies pour le Ministère.



N'utilisez que les styles de caractère Helvetica Neue et ITC Berkeley Oldstyle.

Pratique inacceptable — Communications au sujet des secteurs, programmes et directions générales



N'utilisez pas d'autres couleurs que celles des palettes primaire et secondaire.